PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux-mil-vingt-et-un le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.
Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 10 février 2021

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET (Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAIS, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et cinq minutes en présentant le déroulé de la séance

Préambule

Le Maire souhaite revenir dans ce préambule sur la remarque formulée par Madame COMBE Régine sur l'orthographe du nom du lotissement communal demandant la rectification de « Les Frêchères » à « Les Fréchères ». Le Maire précise que cette question n'a pas été écartée, cependant ce point sera étudié ultérieurement en raison des priorités à tenir tant sur les budgets que sur le recrutement du poste de Secrétaire Générale. Madame COMBE précise souhaiter néanmoins que ce report ne soit pas trop long au regard de l'intérêt grandissant pour les lots en vente de ce lotissement.

Fabrice DANNA prend part à la séance à 19h08, portant ainsi complétude de l'Assemblée.

Approbation et concordance des CA et CdG 2020 de la commune *(délibération 2021-013)*

Le Maire précise que les comptes de l'année 2020 ont été vérifiés par la trésorerie et par la commission finances. Le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2020 faisant état d'un résultat se clôturant au 31/12/2020 à +285 472,26€ (résultats excédentaires des sections fonctionnement pour 155 942,46€ et investissement pour 129 529,80€).

Le Maire remercie la commission finances qui a travaillé de manière assidue et remercie par avance le Conseil de son vote de confiance envers l'ensemble du travail effectué au préalable.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à la Majorité (1 abstention), approuve la concordance et les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la commune et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2020 de la commune *(délibération 2021-014)*

Le Maire donne lecture du projet d'affectation du résultat cumulé de fonctionnement avec un besoin de financement de 245 041,95€ correspondant au déficit d'investissement cumulé s'élevant à 76 541,95€ et au montant des restes à réaliser (168 500€). Ce besoin de financement est donc déduit du résultat de fonctionnement cumulé, s'élevant au 31/12/2020 à 1 338 645,28€ laissant ainsi la somme de 1 093603,33€ à reporter en fonctionnement pour l'exercice 2021.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 tel que présentée ci-dessus et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Vote des taux de fiscalité directe locale *(délibération 2021-015)*

Le Maire expose à l'Assemblée qu'au regard des résultats budgétaires et vu les lissages communautaires et départementaux prononcés par la loi de finances, elle a décidé de ne pas augmenter les taux.

Le Maire rappelle les taux votés en 2020 (6,74% de Taxe d'Habitation, 13,38% de Taxe Foncière Bâtie et 42,37% de Taxe Foncière Non-Bâtie) en précisant qu'à la différence du Département qui a revu les bases, la commune ne modifie pas son taux qui se trouve néanmoins augmenté des 15,90% du Département puisque ces 2 taux sont fusionnés à compter de l'année 2021.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, fixe les taux de fiscalité directe locale à 6,74% pour la Taxe d'Habitation, à 29,28% *(13,38+15,90)* ***pour la Taxe Foncière Bâtie, et à 42,37% pour la Taxe Foncière Non Bâtie, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

Vote du Budget Primitif 2021 de la commune *(délibération 2021-016)*

Le Maire présente globalement les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 en précisant qu'il ne s'agit pas d'entrer dans le détail au regard du travail effectué en amont par la commission finances et en précisant avoir choisi, au regard de l'incertitude d'ouverture de la base de loisirs, d'opter sur un scénario basé sur une absence de recettes du lac tout en conservant les prévisions de dépenses liées à une potentielle ouverture du site. Ce choix est notamment permis par la prévision de recette exceptionnelle liée à la vente de l'école de la Bruyère.

Le Maire donne lecture des projets d'investissements correspondant aux prévisions budgétaires de cette section en rappelant le travail préalable de la commission finances et en précisant que la commune de Romagnieu n'a pas d'emprunt à ce jour, que la ligne réservée à un emprunt n'est présente qu'à titre de possibilité ouverte en cas de besoin et pour l'équilibre de cette section en modérant le montant prélevé de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement ainsi fixé à 364 650€.

Concernant les subventions aux associations votées dans le cadre de ce budget, le Maire précise que, par principe, toutes les associations de la commune perçoivent 90€, celles s'occupant d'enfants bénéficient de 110€, hormis le Sou des écoles dont le montant est basé sur le nombre d'élèves, le foot intercommunal bénéficie habituellement de 1200€, l'ABCD'R de 3000€ pour la délégation liée à la bibliothèque. Enfin, la subvention de l'association Saint-Christophe correspond à la location de leur salle pour les élèves. L'ensemble des subventions ainsi attribuées représente un total de 9 110€ laissant ainsi une marge d'attribution pour les autres associations puisque la ligne budgétaire ouverte est de 12 000€. Le Maire précise que toute association constituée doit en faire la déclaration à la sous-préfecture mais aussi s'inscrire à l'INSEE pour avoir un numéro de SIRET pour pouvoir percevoir des fonds publics, ce qui explique que les associations BELLEZA et ROSES DES SABLES n'ont pu se voir attribuer de subvention pour le moment. Elle précise en outre ne pas vouloir passer trop de temps sur ce sujet car ce point a déjà été travaillé en commission finances et demande ainsi un vote de confiance à l'Assemblée.

Édith ROUX demande la nature de l'objet de l'association Belleza, Chantal PEGOUD répond qu'il s'agit de cours de musique au quartier Priolaz.

Concernant les charges de personnels, le Maire souligne la prévision augmentée pour tenir compte des salaires des saisonniers de la base de loisirs. Les autres charges courantes correspondent aux indemnités des élus, à la contribution au SDIS et à la participation au budget du CCAS.

Le Maire s'attarde ensuite sur la ligne « entretien des bois et forêt » puisque la commune n'a pas de forêt domaniale mais cette prévision correspond à une réserve de fonds s'élevant à 479 603,33€ puisque les communes ne peuvent faire d'épargne. Il s'agit donc simplement traditionnellement d'identifier cette réserve en fléchant ces fonds sur ce compte.

Édith ROUX demande l'origine de la baisse de 200 000€ de la ligne « bois et forêt », le Maire répond que cela sera vu après.

Le Maire poursuit en donnant l'estimation des dotations d'État venant abonder les recettes de fonctionnement.

Pour finir, le Maire tient à remercier les membres de la commission finances et la secrétaire générale pour le respect de l'objectif qu'elle avait fixé de préparer le budget pour qu'il soit voté avant la fin du mois de février.

Le Maire ajoute que la ligne « bois et forêt » fluctue un peu depuis 2 ans mais que cela s'explique par la réalisation de travaux de la Cure et de la cantine.

Les prévisions budgétaires 2021 du budget principal ainsi présentées représentent un total équilibré de 2 980 945,28€.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve et vote les prévisions budgétaires ainsi présentées au titre de l'année 2021 pour un total équilibré de 2 980 945,28€ (993 041,95€ en section d'investissement et 1 987 903,33€, en section de fonctionnement, les 2 sections étant de même équilibrées), et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Approbation et concordance des CA et CdG 2020 du budget annexe de lotissement des Frêchères *(délibération 2021-017)*

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2020 du budget annexe de lotissement des Frêchères *(délibération 2021-018)*

Vote du Budget Primitif 2021 du budget annexe de lotissement des Frêchères *(délibération 2021-019)*

Le Maire précise au Conseil que le budget annexe de lotissement correspond à une gestion budgétaire plus compliquée et bien différente du budget communal, s'agissant d'écritures de valeurs et de stock. Le Maire demande à la secrétaire générale d'exposer rapidement le fonctionnement de ce type de budget aux fins de compréhension de l'Assemblée en précisant qu'aucune écriture n'a été réalisée au cours de l'année 2020.

La secrétaire générale expose donc le fonctionnement d'un budget annexe de lotissement qui doit répondre à 3 obligations, en commençant par l'obligation budgétaire par un budget annexe par nécessité de connaître le coût final de l'opération en précisant qu'une fois l'ensemble des lots vendus, l'excédent constaté par différence entre le prix de vente en recettes et le prix de revient en dépenses, est reversé au budget principal. Celle-ci précise toutefois, qu'en cas de déficit, il appartient au budget principal de combler ce déficit, sachant que le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'État se sont déjà prononcés sur ce cas de figure en qualifiant la vente à perte de libéralité.

En second lieu s'impose l'obligation fiscale puisque ces opérations entrent dans le champ de la TVA. Est ainsi soulevée la problématique des tarifs de vente annoncés n'incluant pas cette TVA. A ce jour, le crédit de TVA s'élève à 35 642€, sachant qu'en cas de vente des 12 lots

restant, générant ainsi une recette de 718 607€, la TVA à reverser serait de 119 768€ laissant ainsi la somme de 84 126€ à devoir à l'État.

Enfin, l'obligation de comptabilité publique par la gestion du stock de terrains puisque l'objectif de ce type d'opération est de vendre le plus rapidement possible, il ne serait pas possible de retracer cette gestion par une immobilisation classique. Plus concrètement, en début d'année, il s'agit d'annuler le stock par des écritures d'ordre croisées en sections d'investissement et de fonctionnement, pour, en fin d'année, constater la valeur du stock restant (déduction faite des éventuelles ventes) par des écritures d'ordre croisées en sens inverse.

Le Maire précise que la volonté politique reste de ne pas changer les tarifs de vente qui font l'objet d'une communication élargie depuis plusieurs années. La problématique de la TVA devra ainsi être assumée pour en finir au plus vite avec ce budget annexe.

Régine COMBE demande le montant de la décote suite à la baisse tarifaire de 2014. Le Maire répond qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une baisse de tarif mais une adaptation en retirant les talus du calcul de la surface pour déterminer le prix de chaque lot, tout en conservant ces talus dans la cession. Le Maire précise que s'il n'y avait pas eu de décote, nous serions arrivés à un léger équilibre donc sans impact significatif.

Le Maire demande au Conseil un vote de confiance à l'Assemblée sur ce budget annexe.

Régine COMBE demande plus de détail quant aux chiffres annoncés sur le résultat 2020, le Maire renouvèle sa demande de vote de confiance de l'ensemble des opérations budgétaires liées à ce budget annexe de lotissement au regard de la complexité de ce budget en espérant qu'il soit soldé le plus rapidement possible

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs et de gestion concordants de l'exercice 2020 du budget annexe de lotissement des Frêchères, Approuve l'affectation de résultat cumulé de fonctionnement 2020 sur le budget annexe 2021, Approuve et vote le budget annexe 2021 du lotissement des Frêchères, et charge le Maire des formalités liées à ces décisions.

2ème partie de séance :

Le Maire précise ajouter un point à l'ordre du jour de cette 2ème séance par rapport justement au lotissement des Frêchères. Aucune objection n'étant formulée, ce point est ainsi ajouté.

Acquisition d'un véhicule électrique *(délibération 2021-020)*

Le Maire précise qu'il s'agit d'un véhicule d'occasion électrique proposé au montant de par la société Jean LAIN du groupe NEGOCYAL, payable à Isère Autos Services de Romagnieu, qui sera principalement affecté à la base de loisirs mais qui pourra de même servir pour l'entretien du cimetière. Le Maire précise que la commission finances a émis un avis favorable à cette acquisition.
Pierre GOLDIN demande s'il est prévu une borne électrique, le Maire répond que cela n'est pas nécessaire puisque la recharge se fait par simple prise électrique.
Bernard TRILLAT précise que le véhicule est fourni avec des batteries neuves, que la charge utile de ce véhicule est de 600kg, qu'il est équipé de rehausses en grilles, d'un crochet d'attelage, de 2 pneus neige à l'arrière, d'un gyrophare, et d'une plateforme basculante.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

Contrat de maintenance informatique des écoles *(délibération 2021-021)*

Chantal PEGOUD, 1ère Adjointe au Maire, présente à l'Assemblée le devis de la société MOSAÏC pour la maintenance du parc informatique des écoles après nous avoir fourni le matériel, en précisant que l'objectif est d'avoir ainsi une réactivité pour les interventions ponctuelles en cas de besoin. Madame PEGOUD précise ainsi le montant de cette prestation pour l'année 2021 qui s'élève à 1 893,16€TTC.
Le Maire précise que ce contrat de maintenance avait déjà fait l'objet d'une hésitation lors de l'acquisition du parc de matériel informatique des écoles, mais qu'après réflexion, cela s'avère être un bon choix.
Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

Travaux d'extension du réseau téléphonique et informatique de la mairie *(délibération 2021-022)*

Chantal PEGOUD poursuit en rappelant la décision du Conseil lors d'une précédente séance, d'acquérir un ordinateur pour le bureau du Maire. Cette installation nécessite des travaux de câblage en passant par la dalle, pour desservir en réseau informatique et téléphonique l'étage de la mairie avec installation d'une baie de brassage.
Un devis a été demande, pour cela, à l'entreprise CARRE ÉLECTRICITE qui estime ces travaux à 929,42€TTC. Elle précise de même qu'il faudra faire chiffrer la gestion du standard téléphonique en ajoutant une ligne à l'étage.
Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux.

Acquisition d'arceaux de protection de bacs de collecte des OM *(délibération 2021-023)*

Chantal PEGOUD expose à l'Assemblée le besoin de sécuriser les containers à ordures ménagères par la mise en place d'arceaux de maintien. Le devis de l'entreprise COMAT &VALCO est ainsi présenté au Conseil pour l'acquisition de 3 arceaux bloque-conteneurs pour un montant, frais de port inclus de 720€TTC.
Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

RH : Prolongation renfort périscolaire *(délibération 2021-024)*

Le Maire informe le Conseil du besoin de prolonger la période du renfort périscolaire assurant la garderie du soir au Clos de la Cure jusqu'aux prochaines vacances scolaires, soit jusqu'au 09 avril 2021 inclus.
Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette prolongation.

Poursuivant avec les ressources humaines, le Maire demande à l'Assemblée de l'indulgence pour les semaines à venir puisqu'à ce jour, il n'y a toujours pas de remplaçant au poste de secrétaire général. En effet, les 2 dernières personnes retenues se sont désistées et les candidatures reçues ne répondent pas forcément aux attentes et critères fixés puisqu'il s'agit, soit de candidats sans expérience, soit ayant finis récemment leur cursus de formation de secrétariat polyvalent en petite collectivité mais encore fragile professionnellement, soit des personnes compétentes mais dont la disponibilité demande un délai ou encore avec des prétentions salariales non envisageables.
Le Maire précise néanmoins avoir sollicité son réseau d'élus, mais force est de constater qu'il est plus facile de trouver des candidats pour un poste de type accueil que sur ce type de poste transverse, cependant, le Maire tient à rassurer le Conseil en précisant que des solutions ponctuelles sont toujours possibles et seront mises en œuvre au besoin.

Missions de Contrôle technique et SPS du marché de travaux de réfection de la cantine *(délibération 2021-025)*

Le Maire précise qu'il s'agit de valider les devis de l'entreprise DEKRA pour la mise en place d'une mission de contrôle technique de cet ERP (Établissement Recevant du Public) permettant d'obtenir une attestation de conformité aux normes de sécurité des personnes dans les ERP et d'accès aux personnes porteuses de handicap, sachant que les autres missions proposées par DEKRA n'ont pas été retenues.
Concernant la mission CSPS, il s'agit de confier à DEKRA la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des intervenants et de prévention des accidents liés à la co-activité aussi bien pendant la phase de conception que durant les travaux sur le chantier.
Le Maire précise que des devis ont été demandés à 2 autres structures, SOCOTEC, APAVE qui étaient plus disant sur la mission de contrôle technique. Concernant la mission CSPS, APAVE étant moins disant mais il est préférable que ce soit la même société qui intervienne sur le chantier.
Pierre GOLDIN demande quelles étaient les autres missions de contrôle techniques proposées et qui n'ont pas été retenues. Le Maire précise qu'il s'agissait de la solidité des ouvrages et de l'existant et la vérification des travaux en termes d'accessibilité pour le dossier d'urbanisme.
Yves DURET attire l'attention sur la fragilité de l'isolation par l'extérieur, le Maire répond que cet aspect sera un autre problème qu »il conviendra de gérer ultérieurement.
Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, valide les devis de DEKRA ci-dessus présentés.

Frais de publication du marché de travaux de réfection de la cantine *(délibération 2021-026)*

Le Maire informe l'Assemblée que le marché de travaux de réfection de la cantine a été mis en ligne par l'ESSOR pour un montant de 580$^{€HT}$, elle demande ainsi à l'Assemblée de valider cette publication.
Régine COMBE demande si l'ensemble des frais occasionnés par ce marché sont prévus sur la ligne budgétaire ouvert. Le Maire répond par la négative en précisant qu'il s'agit de dépenses hors marché tant pour DEKRA que pour l'ESSOR.
Régine COMBE demande ce qu'il en est des frais relatifs à l'appel d'offres, le Maire répond qu'ils seront imputés sur le compte de la cantine.
Bernard PIERRE demande si le dossier de subvention comprend les missions confiées à DEKRA. Le Maire répond par la négative.
Céline REVOL précise que ce marché sera en ligne vraisemblablement vendredi pour remise des plis début avril pour des travaux planifiés dès cet été.
Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, valide ces frais de publication dans le cadre du MAPA sus-visé.

Réfection de la toiture de l'école maternelle *(délibération 2021-027)*

Le Maire demande ensuite à l'Assemblée de valider le devis de l'entreprise TRILLAT CHARPENTE pour la réfection de la toiture de l'école maternelle, consistant à une reprise de la partie avant avec tuiles arboises et isolation du grenier, pour un montant de 39 900,36$^{€TTC}$.
Régine COMBE demande pourquoi un seul devis a été demandé, le Maire répond que ce choix a été fait par principe puisqu'il a été décidé en réunion d'adjoints de partager les travaux entre les différents artisans locaux et donc, par soucis d'équité, les 2 entreprises concernées (PITHON CHARPENTE et TRILLAT CHARPENTE) se voient attribuer chacune à leur tour les travaux de la commune.
Le Maire précise que ces travaux viennent clore la campagne de réfection des toitures des bâtiments communaux.

Régine COMBE demande quel est le calendrier d'exécution prévu, le Maire répond que ces travaux se feront pendant l'été.
Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, valide le devis ainsi présenté.

Réfection du mur de façade intérieur de l'école *(délibération 2021-028)*

Le Maire précise qu'il s'agit de travaux de maçonnerie aux écoles pour reprendre le mur dans la cour de l'école dont le crépi se détériore et tombe sur environ 16 m². Pour cela, un devis a été demandé à l'entreprise PERROUD de Romagnieu pour un montant de 1 452€.
Chantal PEGOUD précise qu'il est prévu de faire peindre ce mur une fois refait, ainsi que les gradins dans la cour de l'école maternelle, par les enfants encadrés par une équipe professionnelle spécialisée, elle précise en outre que ces travaux deviennent urgents. Le temps de travaux est estimé à 3 semaines en raison des couches à enduire sachant de plus qu'il est nécessaire de laisser sécher l'ensemble avant d'appliquer les peintures décoratives.
Céline REVOL précise qu'une subvention va être demandée au Département pour ces travaux.
Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil à l'unanimité, approuve ces travaux.

Élagage des abords de la voirie communale

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe l'Assemblée du changement de prestataire pour les travaux d'élagage aux abords de la voirie communale sur l'ensemble de la commune pour l'entreprise TIRARD de Saint-Jean d'Avelanne qui est certes, un peu plus cher (18 000€ de travaux pour l'ensemble du marché) mais qui s'avère efficace.
Régine COMBE demande si le contrat prévoit le même nombre d'heures que ce qui était jusque-là mis en place avec le prestataire précédent, Bernard TRILLAT acquiesce en précisant que la différence est tarifaire.
Chantal PEGOUD précise qu'au regard des nombreuses branches tombées cet hiver et lors de forts vents que nous avons subits, il devrait y avoir moins d'heures de travail, il s'agit donc d'une somme maximale.

Lotissement des FRECHERES *(délibération 2021-028)*

Le Maire informe le Conseil avoir confié la vente des lots à 2 professionnels dont un très réactif, Monsieur DUNAND de la société SAFTI qui, très rapidement, a pu mettre en place 11 offres d'achat signées permettant ainsi de lui réserver ces lots qui ne sont donc plus commercialisés et ainsi retirés de la vente en attendant les signatures des compromis de vente.
Le Maire demande donc la validation au Conseil pour pouvoir signer les compromis de vente chez le notaire pour ces 11 lots en précisant qu'il s'agit pour la plupart de primo-accédants dont certains avec des enfants en bas âge.
Régine COMBE demande si ce professionnel est associé avec Maisons-France-Conforts, le Maire le lui confirme.
Le Conseil fait part de son étonnement face à cette rapidité de vente après de longues années de stagnation, Céline REVOL répond que cette gestion a été bien menée par de véritables professionnels, preuve qu'il existe des solutions même si elles viennent de l'extérieur. Le Maire rappelle que les prix de vente restent les mêmes, les frais d'agence sont en sus et à charge de l'acquéreur (6% pour SAFTI). Nathalie MORETTI demande la moyenne des prix de vente de ces lots ainsi engagés, le Maire répond que l'ensemble des 11 lots représente un total à percevoir pour la commune de 585 747€.
Chantal PEGOUD fait part de sa réflexion de prévision probable d'une nouvelle classe à réaliser au regard de cette probable montée démographique et des effectifs scolaires en découlant.
Entendu l'exposé du Maire, le Conseil autorise le Maire à signer les compromis de vente des 11 lots du lotissement des Frêchères.

Questions diverses

- Remerciements de condoléances présentées : Le Maire fait part à l'Assemblée de la carte de remerciement de Madame GALVEZ pour la carte de condoléances adressée au nom du Conseil et de la famille de Nathalie MORETTI pour la composition florale adressée par la commune.

- Ancienne école de la Bruyère : Le Maire informe le Conseil que l'Association Entraide va s'installer à Pont de Beauvoisin, en face du centre commercial E.Leclerc, dans des locaux prêtés gracieusement par la communauté de communes pour une durée de 1 an. Ils déménagent ainsi de l'ancienne école de la Bruyère au cours du mois de mars. Le Maire précise que la procédure de vente de cet ensemble foncier est en attente d'un certificat des services fiscaux fonciers pour confirmer la nature juridique du bien (droit privé ou public de la commune) afin de déterminer s'il faut prévoir une procédure de déclassement au préalable de la vente foncière.
Régine COMBE demande ce qu'il en est de l'élément modullaire, le Maire répond qu'après vérification il n'appartient pas au Département, que son enlèvement reste à la charge de la commune.

- Commission environnement : Marc RIBET informe que la journée de nettoyage de Printemps est prévue le 27 mars, la commission va donc se réunir à cette fin.

- Poteaux supports d'illuminations : Yves DURET informe le Conseil du besoin de faire changer 4 poteaux métalliques d'éclairage public à la sortie du bourg en bordure de la route de Pont de Beauvoisin, dont un à l'emplacement du candélabre détérioré par un véhicule, et un au niveau du restaurant « Chez Poulet » puisqu'à cet emplacement, le support est fixé au mur du restaurant à une hauteur non-adaptée ce qui engendre régulièrement des soucis lors des manœuvres de camions. Le devis établi par le syndicat TE38 s'élève à 9 264,24$^{€TTC}$ l'ensemble représentant la somme d'environ 13 000$^{€}$ incluant la mise aux normes des raccords d'illuminations sur les 22 points restant à équiper, et que le TE38 participe financièrement au taux de 50%, mais uniquement sur la partie éclairage public puisque ce qui concerne les illuminations festives ne peut être pris en charge puisqu'hors champ de la délégation de service public que nous leur avons confiée. Yves DURET précise que pour pouvoir bénéficier du subventionnement par le TE38, il faut entrer dans un programme de rénovation de l'éclairage public pour remplacer les ampoules SHP par des Leds, ce qui permettrait encore une belle économie, mais qui nécessite de changer les ballons suspendus sur l'ensemble des 43 luminaires, il faut donc prévoir une somme conséquente pour ce programme.
Chantal PEGOUD s'étonne que le remplacement du poteau endommagé lors d'un accident, ne soit pas pris en charge par les assurances, Yves DURET et Bernard TRILLAT confirme que c'est le cas mais que ce remplacement pourrait être couplé avec le programme de travaux exposé et que les 4 poteaux à changer en raison de certains motifs lumineux qui ne peuvent pas être posés sur les anciens poteaux pour des raisons techniques. Le Maire précise que le temps sera pris d'étudier ce dossier avant de se positionner.
Yves DURET termine en relayant l'information donnée par le TE38 lors de la dernière visioconférence au sujet de la taxe prélevée sur les factures d'électricité qui jusque-là, était reversée au TE38 mais qui, à l'horizon 2023, semble devenir au bénéfice de l'État.
Noël CASTE attire l'attention sur le risque de ne plus disposé du même modèle qui ne sera peut-être plus fabriqué si l'on attend.
Pierre GOLDIN s'étonne de l'absence de mise en concurrence, Yves DURET répond que le TE38 étant détenteur de la délégation de service public, le choix du prestataire leur revient.
Fabrice DANNA demande qui est le prestataire choisit, Yves DURET précise qu'il s'agit de la société EIFFAGE et que le TE38 assure la gestion de la maintenance de l'éclairage public.
Le Maire confirme que ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

- Fresque du mur de tennis du lac : Noël CASTE transmet le devis de l'artiste PANDALAZ pour la réalisation d'une fresque sur le mur de tennis de la base de loisirs pour un coût de 4 495€, Le Maire précise que, de même, ce point sera étudié par la commission du lac et porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

- Fibre optique : Noël CASTE informe l'Assemblée que l'artère centrale est terminée en attirant toutefois l'attention sur la partie traversant les parties boisées avec des racines qui peuvent gêner les cyclistes. Bernard TRILLAT fait part de sa satisfaction au regard du travail réalisé. Noël CASTE ajoute que l'entreprise prévoit entre 8 mois et un an pour finaliser ces travaux.

- Incivilités : Pierre GOLDIN demande si la commune a eu plus d'informations sur les détériorations de boîtes aux lettres le long du chemin de Priolaz entre autre, le Maire dit ne pas en savoir plus, certains propriétaires ont fait un dépôt de plainte, d'autres communes voisines ont été de même touchées par ces actes de vandalisme, il faut rester vigilants. Yves DURET regrette le nombre en constante augmentation d'incivilités et le développement de la cybercriminalité face auxquels nous sommes désoeuvrés.

- projet de boîte à livres : Fabrice DANNA informe le Conseil du projet du Pôle Culture et Tourisme des VDD d'implantation de boîtes à livres. Chantal PEGOUD précise que cette implantation se prépare en relation avec l'espace culturel et l'association ABCD'R avec une réflexion déjà avancée sur les points en complément de la base de loisirs. Sont ainsi prévus 7 emplacements dont un au niveau de l'arrêt de bus du centre-bourg, ces localisations vont être transmises aux VDD. Céline REVOL précise que l'idée est que ces boîtes à livres soient alimentées par les habitants tout en assurant une vigilance périodique. Nathalie MORETTI fait part du retour d'expérience de ce dispositif déjà en place à la Tour du Pin et qui fonctionne très bien.

- Factures de cantine et de garderie : Fabrice DANNA soulève la problématique des factures périscolaires qui ne peuvent pas être payées par l'application TIPI. Chantal PEGOUD précise qu'il s'agit d'un souci de paramétrage du nouveau logiciel. Le Maire ajoute que la prestation de l'éditeur de logiciel est très décevante.

- service de cantine : Fabrice DANNA demande si a été conservé le principe de 2 services pour le repas des enfants. Chantal PEGOUD le lui confirme en précisant néanmoins qu'une souplesse a été mise en place par l'accès aux ballons dans la cour pour le « bien vivre ensemble » des enfants.

- Secrétariat de séance : Régine COMBE précise relire attentivement les comptes-rendus de séances du Conseil qui sont adressés à l'ensemble des élus par mail, et regrette que sa dernière demande de correction n'ait pas été prise en compte. Pour éviter une lourdeur administrative ayant conduit à faire modifier à plusieurs reprises l'affichage et la publication sur le site Internet, elle se propose d'assurer le secrétariat de séance pour que les corrections se fassent avant la diffusion et la publication. Le Maire répond que par principe, elle souhaite conserver la maîtrise de l'ensemble des comptes-rendus et qu'à ce titre, elle veut rester secrétaire de l'ensemble des séances. Régine COMBE trouve cela regrettable et précise que son intention est uniquement dans l'objectif de gagner du temps tout en se portant garante d'une retranscription la plus fiable possible. Le Maire précise passer beaucoup de temps à préparer les séances et exige à ce titre d'en conserver la 1ère lecture. Régine COMBE propose d'en assurer une relecture simplement avant diffusion et affichage après cette 1ère lecture. Le Maire concède ce principe. Yves DURET profite de la thématique pour saluer le travail de la secrétaire générale pour ses qualités rédactionnelles.

- Malveillance animalière : Édith ROUX précise avoir rencontré la propriétaire du chiot étranglé et demande si un retour de la Gendarmerie a été fait en mairie en rappelant que les

faits se sont déroulés dans la propriété privée de ses maîtres et que le collier a été retrouvé dans la boite aux lettres. Le Maire précise ne pas avoir eu de retour concernant cette affaire.

- Entretien des bâtiments : Chantal PEGOUD informe que notre agent technique a procédé au changement de tous les néons des écoles pour des néons à leds et que l'entreprise BEC est intervenue cette semaine pour nettoyer l'ensemble des vitres des bâtiments publics.

- Départ de la secrétaire générale : Le Maire, Céline REVOL précise pour conclure que se termine le dernier Conseil auquel assiste Magali PONS en sa fonction de secrétaire générale, que c'est une page de la commune qui se tourne, et qu'à cette occasion, elle voulait remercier Magali de son investissement, saluant ses qualités professionnelles et humaines. Le Conseil se joint au Maire pour formuler ses remerciements et sont unanimes pour lui souhaiter une belle nouvelle carrière.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30

Vu pour être affiché et publié le 25 février 2021 en respect des prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
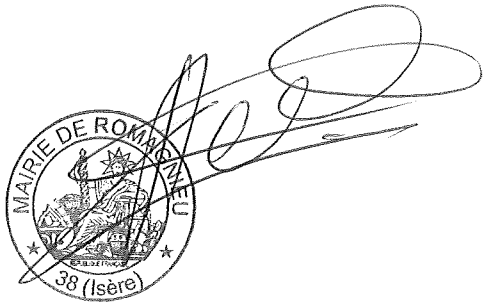
Le Maire, Céline REVOL